



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services bancaires

Question écrite n° 92968

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'instauration d'une facturation de frais de tenue de compte par la majorité des établissements bancaires depuis le 1er janvier 2016. Alors que les services bancaires sont de plus en plus dématérialisés engendrant des coûts réduits pour les banques, la mise en place de tels frais est largement dénoncée par les consommateurs qui ont l'obligation d'avoir un compte bancaire. Il lui demande si le Gouvernement entend réglementer de telles pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92968

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mai 2016

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1115

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)